Pour publication immédiate : 06/07/2015 **GOUVERNEUR ANDREW M. CUOMO**

LE GOUVERNEUR CUOMO ANNONCE UN NOUVEAU PARTENARIAT AVEC AVIS BUDGET GROUP EN VUE DE COMBATTRE LA CONDUITE DISTRAITE DANS L'ÉTAT DE NEW YORK

Des messages d'intérêt public sont lancés sur l'importance de conduire de façon responsable

On peut consulter les messages ici et ici

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a annoncé aujourd'hui un nouveau partenariat avec Avis Budget Group, un important fournisseur mondial de services de location de voitures, dans le but de réduire la conduite distraite dans l'État de New York. Le Gouverneur a également annoncé le lancement de deux messages d'intérêt public qui soulignent les conséquences dangereuses que l'utilisation de textos au volant peut avoir sur les automobilistes, les passagers, les piétons et les cyclistes. Dans le cadre de l'entente, Avis Budget Group inclura les messages d'intérêt public sur ses pages de confirmation en ligne destinées aux clients qui louent un véhicule auprès de Location d'autos Avis et de Location d'autos Budget dans l'État de New York.

« Par ce partenariat, nous faisons bien entendre notre message : la conduite distraite est imprudente, elle peut coûter la vie et n'a pas sa place sur les routes de l'État de New York, a déclaré le Gouverneur Cuomo. Ces annonces sensibiliseront encore davantage le public sur les dangers de la conduite distraite, et je remercie Avis Budget Group de travailler avec nous en vue de garder les gens en sécurité. J'encourage tous les New-Yorkais à ne pas utiliser leur téléphone, à rester alertes et à conduire de façon responsable. »

Entre 2011 et 2014, le nombre de contraventions émises dans l'État en raison d'infractions liées aux textos est passé d'environ 9000 à 76 000, soit une hausse de 744 %. La reconnaissance des dangers de l'utilisation de textos au volant à mener à un certain nombre de changements législatifs dans l'État de New York, cela en vue d'accroître les pénalités et les amendes imposées en cas d'infractions des lois de l'État sur les téléphones cellulaires et les textos.

Dans le cadre de la loi actuelle, les conducteurs titulaires d'un permis temporaire ou

d’apprenti conducteur perdent le droit de conduire durant 120 jours après une première inculpation liée à des infractions touchant aux téléphones cellulaires et aux textos. Leur permis de conduire est ensuite révoqué durant un an en cas d’une seconde inculpation dans les six mois après avoir de nouveau reçu leur permis.

Les amendes maximums en cas d’infractions touchant aux téléphones cellulaires et aux textos ont augmenté de 50 $ à 200 $ pour une première infraction, et sont passées à 250 $ pour une deuxième offense dans les 18 mois suivants et à 450 $ pour une troisième offense ou plus dans les 18 mois suivants. Les conducteurs commerciaux surpris à utiliser un téléphone cellulaire ou un appareil électronique portatif font eux aussi face à des pénalités plus sévères.

« Partout au pays, 1100 personnes sont tuées ou blessées chaque jour par des conducteurs distraits, a déclaré le commissaire adjoint du DMV, Terri Egan. Nous espérons que ce message d’intérêt public permettra de mieux éduquer les individus sur les dangers de la conduite distraite, de façon à ce que les conducteurs portent attention à la route et non pas à quelqu’un ou à quelque chose d’autre. Un texte ou un appel peut attendre jusqu’à votre destination. »

« La conduite distraire est beaucoup plus dangereuse lorsque les gens conduisent un véhicule auquel ils ne sont pas habitués dans un endroit qu’ils ne connaissent pas très bien, ce qui est le plus souvent le cas avec les voitures de location, a déclaré Joe Ferraro, président d’Avis Budget Groupe, Amériques. Nous offrons tout notre soutien au gouverneur dans le cadre de cet effort, qui nous croyons profite à tous les résidents et visiteurs de l’État de New York. »

Les messages d’intérêt public seront diffusés sur les canaux des médias sociaux de l’État et à la télévision. Pour plus de renseignements sur les efforts de l’État afin de combattre la conduite distraite, communiquez avec le Comité de la sécurité de la circulation du Gouverneur au 518-474-5111 ou visitez le http://www.safeny.ny.gov/.

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418